



Optique lentilles

Par Thebaide

Bonsoir

Mon ophtalmologue m'a prescrit des lunettes verres et lentilles. Mon opticien depuis 2 ans me vend des lunettes et des verres et fait une facture pour la mutuelle en y incluant des lentilles qu'il ne commande pas. A ce jour ma mutuelle nous demande à moi et à mon opticien une demande d'explication?je suis très inquiète?vais je devoir rembourser les lentilles que je n'ai jamais eu?je suis vraiment perdue?que va t il se passer et que dois-je faire pour ma défense?merci beaucoup de votre réponse?très cordialement

Par kang74

Bonjour

Et qui bénéficie du remboursement de la fausse facture, directement ou indirectement ?
Cela s'appelle de la fraude de demander un droit auquel on n'a pas droit .
Le remboursement n'est pas le seul problème auquel vous devrez faire face .

Par Thebaide

Merci de votre réponse mais c'est l'opticien qui me l'a proposé pour pouvoir avoir des lunettes et des verres de meilleures qualité..je n'ai pas pensé un instant que ça pouvait être considéré comme de la fraude..pouvez-vous me dire ce qui va se passer et quel sera le montant que je devrais rembourser..dois je prendre un avocat pour me défendre car je pensais que c'était l'opticien qui serait impacté..j'avoue être perdue

Par kang74

Dans la mesure ou le forfait lentille vous a permis de diminuer le reste à charge de vos lunettes, la seule personne qui a un intérêt, il semble que ce soit vous .

Par de là, oui, vous pouvez leur dire que c'est votre opticien qui vous a proposé ce procédé, certes, mais c'est quand même vous qui allez, au minimum, devoir rembourser ce qui ne vous a pas été du .

Un avocat n'y changera rien .

Vous avez bénéficié d'une prise en charge qui ne vous était pas due , il faut donc restituer cet argent .

Par jodelariege

bonjour

de plus d'après l'article 313.1 du code pénal fournir une fausse facture auprès de votre mutuelle constitue une escroquerie constitutive d'un délit pénal

vous risquez:

- un exclusion de la mutuelle
- des poursuites judiciaires
- voire un licenciement ...

Par Thebaide

Quelle poursuite judiciaire c'est mon opticien qui m'a conseillé d'inclure dans la facture des lentilles qui m'avaient été prescrites par mon ophtalmologue mais qu'il n'a pas commandé.

Dois je saisir un avocat pour me défendre

Concernant le licenciement pas de risque je suis à la retraite.

J'ai une protection juridique mais c'est la même société pour toutes mes assurances (mutuelle..voiture..logement etc..) donc je pense qu'elle n'acceptera pas de me défendre contre sa société?

Par Thebaide

dans mon cas pensez-vous qu'il est possible en assumant notre fraude de demander un accord amiable pour éviter les poursuites pénales

Par kang74

Comme déjà dit, vous expliquez cela à votre mutuelle et proposez spontanément le remboursement des indus .

S'il est possible qu'ils se dispensent de poursuites pénales de par votre volonté de régulariser rapidement, il est fort possible qu'ils veuillent mettre fin à vos contrats d'assurance .

Par Thebaide

dans mon cas pensez-vous qu'il est possible en assumant notre fraude de demander un accord amiable pour éviter les poursuites pénales

Par kang74

La seule chose qui peut leur faire limiter les frais, c'est de payer tout ce que vous devez d'un coup .

Mais je ne sais pas les relations commerciales qu'ils ont eu jusque là avec vous pour m'avancer sur ce qu'ils feront exactement .

Évitez d'employer le mot " fraude" vous même, expliquez que c'est l'opticien qui a voulu faire comme cela pour vous arranger, et que vous n'aviez pas compris ce que cela impliquait .

Par jodelariege

tout est possible : que la mutuelle accepte votre offre et votre repentir ou que votre assurance résilie vos contrats et vous poursuivent judiciairement..

personne ne peut voir l'avenir mais le risque de poursuite est plus grand que celui d'un simple accord à l'amiable vous pourriez vous rapprocher d'un avocat pour avoir son avis